

Conseil, des instructions seront arrêtées et communiquées immédiatement au gouvernement de la Saskatchewan et au gouvernement du Manitoba. C'est au programme à établir en vue de la réunion que nous voulons tenir dès que la prorogation aura eu lieu.

Quant au sujet abordé par l'honorable député de Vancouver-Est, il sait évidemment que l'an dernier, sauf erreur, la session a commencé en novembre. Cette année, elle a débuté le 7 janvier. Cette année encore, nous avons approuvé à l'unanimité une révision du Règlement. Il serait sage, je pense, de surveiller les résultats que donnera cette révision du Règlement approuvée par tous les députés. Je pense que même les articles du Règlement qui n'ont pas été modifiés ont été ratifiés à l'unanimité par la Chambre et, à la pratique, nous pourrions juger des résultats.

Cette année, il nous serait difficile d'avoir une session tôt à l'automne, parce que la conférence fédérale-provinciale doit se réunir en octobre. Je puis assurer à l'honorable député que nous nous rendons compte qu'il importe beaucoup que les sessions du Parlement conviennent tout autant aux représentants des littoraux qu'à ceux des provinces centrales. Nous essayons d'arranger les choses de cette façon et nous continuerons de nous efforcer d'établir un régime qui permettra d'accomplir le travail comme il faut, sans créer d'ennuis évitables aux honorables députés dont le lieu de résidence est plus éloigné de la capitale.

Des dispositions ont déjà été prises au sujet du transport par avions à l'occasion des voyages prévus par la loi pertinente concernant la Chambre des communes; ces questions ne sont d'ailleurs jamais réglées une fois pour toutes d'une façon permanente et immuable. Elles sont toujours sujettes à réexamen, afin qu'on se rende compte si elles peuvent mieux atteindre les objectifs visés.

(Le crédit est adopté.)

Commission du district fédéral—

340. Autorisation accordée à la Commission du district fédéral de dépenser, pour la construction, l'amélioration et le service d'ouvrages relevant d'elle, les recettes que lui rapporte la location de propriétés relevant d'elle ou qui lui proviennent d'autres sources, \$1.

M. Coldwell: Je voudrais formuler quelques observations au sujet de la Commission du district fédéral.

Le très hon. M. St-Laurent: Je désire faire une déclaration. Mon honorable ami aimerait peut-être à en traiter maintenant. J'ai à faire une déclaration assez complète à propos des travaux de la Commission du district fédéral; peut-être sera-t-elle utile à mon honorable ami à l'égard des remarques qu'il entend formuler.

M. Coldwell: Je suis fort aise de céder la parole au premier ministre, car il répondra peut-être d'avance aux questions que je désire lui poser.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur le président, comme il s'est produit d'intéressants développements dans les travaux que la Commission du district fédéral poursuit présentement, j'ai pensé qu'il vaudrait la peine que je prenne quelques minutes, même en ce moment, afin de formuler une brève déclaration au sujet de ces développements et de mettre les honorables députés au courant de certaines questions et de certains problèmes auxquels nous devons faire face relativement à l'aménagement de notre capitale nationale. Ces renseignements pourront être de quelque utilité aux députés et à d'autres, en préparation du comité mixte des deux Chambres que nous nous proposons d'établir l'an prochain, afin d'étudier les diverses questions relatives à l'aménagement de notre capitale nationale et à nos ententes avec la ville d'Ottawa et les autres municipalités de la région.

Le Parlement a déjà reconnu l'importance que revêt la création d'une capitale nationale qui sera pour tous les Canadiens une source de légitime fierté et d'inspiration, une sorte d'objectif et un symbole des liens qui nous unissent maintenant en une nation jeune mais déjà vigoureuse. Le fait de reconnaître l'importance de la capitale a été démontré de façon tangible par l'initiative qu'a prise le Parlement en instituant la Commission du district fédéral et en lui fournissant les ressources nécessaires afin de mettre en valeur, en collaboration avec d'autres, les aspects physiques de notre capitale en conformité du rôle que la plupart des Canadiens désirent lui voir jouer dans notre vie nationale.

Jusqu'à ces dernières années, l'activité de la Commission ne s'est exercée que sur une échelle relativement restreinte. En ces dix dernières années, nous avons mis au point un important programme à long terme relativement à ce travail et en avons poursuivi la mise à exécution sur une échelle qui a considérablement dépassé les réalisations antérieures. A cet égard, comme à tant d'autres, notre expansion nationale s'est accélérée. Sous la vigoureuse impulsion d'une commission dont, avec l'autorisation du Parlement, l'effectif a été accru en 1946, nous avons poursuivi dans une certaine mesure la mise en œuvre des excellents plans élaborés par M. Gréber, M. Fiset et feu M. Kitchen, ainsi que par leurs collaborateurs et les membres de leur personnel. La Commission a bénéficié, pour la mise au point de ce plan, de l'aide précieuse du Comité d'aménagement de la capitale nationale. Nos